



Ethical Sugar – Açúcar Etico - Azúcar Etico

Rapport d'activité 2010

ORGANISATION DEMOCRATIQUE DE
LA GOUVERNANCE

RAPPORT MORAL

STATUTS COMPLETS

BILAN 2009

COMPTE DE RESULTAT 2009

BUDGET ANNUEL 2010



Ethical Sugar – Açucar Etico - Azucar Etico

Rapport d'activité 2010

ORGANISATION DEMOCRATIQUE DE LA GOUVERNANCE

- 2002 : Création de l'association SUCRE ETHIQUE

Numéro de l'association : 49 874 – parution Journal Officiel de la République Française n°4 du 25 janvier 2003, page 644-2032, date de déclaration : 3 décembre 2002.

- 2007 : 26 avril – Assemblée Générale Ordinaire sur convocation des adhérents

Enregistrement en préfecture le 7 juin 2007 : modification des statuts le 26 avril 2007, titre, dirigeants.

- 2008 : 27 septembre – Assemblée Générale Ordinaire sur convocation des adhérents

Enregistrement en préfecture le 6 mars 2009 : enregistrement du procès verbal et de la liste des dirigeants sur décision prise en AG du 27 septembre 2008.

- 2009 : 26 avril – Assemblée Générale Ordinaire sur convocation des adhérents

Enregistrement en préfecture le 26 mai 2009 : enregistrement Procès Verbal et liste des dirigeants sur décision prise en AG du 26 avril 2009.

- 2010 : 23 Janvier – Assemblée Générale Ordinaire sur convocation des adhérents

➤ Pour information complémentaire : numéro d'association : W691068118
Préfecture du Rhône

106 rue Pierre Corneille – 69149 Lyon Cedex 3
Tél. : Bureau des Associations : 04.72. 61. 61. 64.



Ethical Sugar – Açúcar Etico - Azucar Etico

Rapport d'activité 2010

RAPPORT MORAL

ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JANVIER 2010

Compte-Rendu

Le 23 janvier 2010 à 18 heures, les membres de l'ONG Sucre Ethique se sont réunis au 6 allée de la Malletière à Oullins (France) sur convocation du bureau.

Personnes présentes : Olivier Geneviève (Président), Patrick Chazal (Trésorier), Ben Richardson (Correspondant Grande-Bretagne), Jean-Baptiste De Vevey (Correspondant Suisse), Alain Le Floch (Webmaster), Nathalie Le Floch, Pierre-Yves Bourgeat, José Cortes Ortega, Jean-Louis Gonterre, Kathy Richardson, Nathalie Le Floch, Markku Lehtonen, Remi Mussillier, Hélène Signoret, Sandrine Tartry, Raul Torres.

Personnes excusées : Olivier Girard (Secrétaire), Gilbert Gouverneur.

Le secrétariat est assuré par sandrine tartry adhérente de l'association depuis 2003

Après constatation de la présence des membres, l'ordre du jour est rappelé :

1. Lecture du rapport d'activités et du bilan moral du président
2. Lecture du rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice 2009 certifiés auprès d'un expert-comptable
3. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009 et quitus aux administrateurs
4. Affectation du résultat de l'exercice 2009
5. Décisions stratégiques pour 2010



Ethical Sugar – Açúcar Etico - Azucar Etico

Rapport d'activité 2010

1. Lecture du rapport d'activités et du bilan moral du président

Rappel du troisième séminaire scientifique organisé par Sucre Ethique, les 23 et 24 juillet 2009 à Sao Paulo (Brésil) sur le thème des droits sociaux, des droits environnementaux et la gestion responsable dans le secteur sucre/alcool :

- Partant des principes du dialogue social et d'analyses multi-partenariales entre les participants issus de la démocratie civile (ministères, ONG, société civile, syndicats, universités, etc.), ce séminaire a permis de dégager trois types de recommandations pour les entreprises du secteur sucre/alcool : sept recommandations sociales, sept recommandations environnementales et sept conclusions économiques.
- L'objectif de l'année 2010 est de faire déboucher celles-ci sur des actions concrètes et de mettre en place d'autres séminaires du même type.

Rappel des voyages d'études effectués par Sucre Ethique pour le BSI (Better Sugar Cane) :

- Etude de la filière des agro-carburants en Inde du 30 octobre au 7 novembre 2009.
- Participation à la rencontre annuelle de la BSI en Inde du 3 au 7 novembre 2009
- Participation à la rencontre annuelle de l'ISO (International Sugar Organisation) à Londres (Grande-Bretagne) les 24 et 25 novembre 2009.

Rappel de la campagne sur la RSE (responsabilité sociale des entreprises) entre janvier en novembre 2009, au sujet des conditions sociales de travail des indiens Guaranis dans les entreprises de la filière des agro-carburants au Brésil :

- Contexte : plus de 80 % des ouvriers agricoles dans le secteur sucrier sont des indiens Guaranis qui sont les premiers touchés par les choix stratégiques (perte d'emploi due à la mécanisation du travail par exemple) opérés par les compagnies présentes sur place, principalement des entreprises françaises (Dreyfus).
- Actions menées par les Amis de la Terre et Peuples Solidaires : Une efficace campagne de lobbying au niveau international (envoi de 2.500 lettres) et auprès des pouvoirs locaux pour dénoncer les mauvaises conditions de travail dans les dix usines du groupe



Ethical Sugar – Açúcar Etico - Azucar Etico

Rapport d'activité 2010

Dreyfus, puisqu'en novembre 2009, la police fédérale a visité l'une de ses usines, entraînant la décision des autorités judiciaires de la fermer pendant plusieurs semaines.

Rappel des publications produites par Sucre Ethique :

- Rapport social 2010 sur le marché du sucre en Inde,
- Rapport social 2009 sur le secteur sucre/alcool au Brésil,
- Livret sur la dynamique industrielle brésilienne,
- Etude sur le thème des agro-toxiques, compte-rendu du séminaire scientifique de juillet 2009 au Brésil.

Rappel de la note obtenue auprès de la fondation Prométhéus :

- Chaque année, la fondation Prométhéus publie un baromètre de transparence financière et gouvernance des ONG percevant des subventions de l'Etat français ou de l'Union européenne. C'est un label "société civile" d'agrément aux ONG candidates aux subventions publiques.
- En 2009, Sucre Ethique a obtenu la note de 8/10, se classant ainsi dans les quinze premières ONG (sur 90 évaluées) faisant des efforts quant à sa gouvernance et à sa gestion financière.
- En 2010, Sucre Ethique progresse dans le classement établi par la fondation Prométhéus en obtenant la note maximale de 10/10. Pour féliciter l'association de ses efforts en la matière, le président de Sucre Ethique est invité à participer à une cérémonie de remise de prix à l'Assemblée nationale en mars 2010,

Projet d'études de Sucre Ethique avorté :

- Cambodge : Le sucre de palme produit et consommé a un coût plus élevé que le sucre importé et génère de faibles revenus aux familles rurales. Si les techniques utilisées durant le processus de fabrication sont peu productives et nuisibles tant pour l'environnement (consommation de bois) que pour les paysans (travaux fastidieux, sucre de mauvaise qualité, vente désorganisée), les études menées localement par Sucre Ethique (correspondants locaux, étudiants) arrivent à la conclusion qu'il n'existe pas, pour le moment, de solution permettant de faire évoluer la situation.



Ethical Sugar – Açúcar Etico - Azucar Etico

Rapport d'activité 2010

Rappel des projets d'études de Sucre Ethique en attente :

- Laos : Sucre Ethique a envoyé un professionnel au Laos pour évaluer les améliorations pouvant être apportées aux techniques de production de sucre de palme par les paysans locaux. Contrairement au Cambodge, une première étude a prouvé que des solutions peuvent exister au Laos, mais elles sont compliquées et longues à mettre en place. Pour mener à bien ce projet, il faudrait engager une seconde analyse plus approfondie et coûteuse, impliquant donc des financements publics (Europe)
- Madagascar : A la demande d'un médecin local, Sucre Ethique a engagé un projet sur la production d'alcool médical et d'huiles essentielles à partir des ressources agricoles présentes à Madagascar. Si les premières conclusions de l'étude démontrent l'impossibilité de produire un alcool médical, il serait, par contre, envisageable de fabriquer une sorte d'huile médicale à partir du sucre, sous réserve que des laboratoires médicaux apportent leur caution scientifique au processus.

Première résolution

Le bilan moral du président, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

2. Lecture du rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice 2009 certifiés auprès d'un expert-comptable

Les comptes de l'exercice 2009 ont été certifiés conformes par un expert-comptable.

Sucre Ethique a enregistré 31.751,93 € au titre des recettes de l'exercice 2009, réparties comme suit :

- 26.000 € sous forme de don de la Fondation Charles Léopold Mayer, destinés à financer le 3^{ème} séminaire scientifique brésilien, organisé par Sucre Ethique sur le thème des droits sociaux, des droits environnementaux et de la gestion responsable dans le secteur sucre/alcool, qui s'est tenu les 23 et 24 juillet 2009 à Sao Paulo (Brésil).
- 4.000 € sous forme de don de la Fédération des Droits de l'Homme au Travail, destinés à financer un rapport relatif à une campagne de la société civile sur la RSE (responsabilité sociale des entreprises) dans le secteur des agrocarburants.
- 1.751,93 € au titre du remboursement de frais de déplacement engagés en 2008.



Ethical Sugar – Açucar Etico - Azucar Etico

Rapport d'activité 2010

Sucre Ethique a enregistré 21.343,25 € au titre des dépenses de l'exercice 2009, réparties comme suit :

- 15.824,62 € pour les charges externes qui représentent 50 % des dépenses de l'année 2009. Ce montant élevé s'explique par les frais engendrés pour l'organisation du 3^{ème} séminaire de Sucre Ethique à Sao Paulo en juillet 2009 (8.317,67 €).
- 5.518,63 € pour des charges diverses : un don de 3.000 € au RONGEAD pour leur participation à l'élaboration du 3^{ème} séminaire de Sucre Ethique, renouvellement d'adhésion à la CADR (Collectif des Associations de Développement en Rhône-Alpes) et à l'AFCAS (Association Française de Canne à Sucre).

Sucre Ethique a ouvert un livret A sur lequel 10.000 € ont été placés en décembre 2009.

Aussi, le bénéfice de Sucre Ethique au titre de l'exercice 2009 est de 408,68 €.

Deuxième résolution

Lors de leur assemblée générale, les membres de l'AFCAS ont décidé de fixer à 150 € le montant d'une cotisation dite "membre bienfaiteur". Afin de marquer son soutien à l'AFCAS, l'assemblée générale de Sucre Ethique souhaite d'adhérer à ladite association en tant que membre bienfaiteur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009 et quitus aux administrateurs

Troisième résolution

Après lecture du rapport du trésorier, validé par un expert-comptable, l'assemblée générale de Sucre Ethique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve dans l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2009.



Ethical Sugar – Açúcar Etico - Azucar Etico

Rapport d'activité 2010

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2009

Quatrième résolution

L'assemblée générale de Sucre Ethique décide d'affecter le résultat de l'exercice 2009 d'un montant de 408,68 € au compte de report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

5. Décisions stratégiques pour 2010

Projets d'ESIA Consulting :

- ESIA (Ethanol and Sugar Impact Analysis) est un produit d'ICDES (Institut de Coopération au Développement Economique et Social). ESIA un cabinet de consulting spécialisé dans l'évaluation des impacts sociaux, communautaires et environnementaux dans le secteur de production du sucre et de l'éthanol. Il accompagne les entreprises souhaitant répondre aux objectifs de développement durable et de responsabilités sociétales dans ce secteur d'activité.
- Sucre Ethique devant rester une association d'information à but non lucratif sur les enjeux de la filière sucrière, il s'agit d'utiliser ESIA comme un organisme pouvant produire des revenus financiers à partir de la vente d'audits sur les conditions sociales au travail auprès des entreprises du secteur des agro-carburants. L'idée serait d'abord d'inciter ces entreprises à investir 2.500 € sur une pré-étude récapitulant les atouts et les faiblesses de leur management. Ensuite, si elles souhaitent améliorer leurs critères RSE (responsabilité sociale des entreprises) pour apparaître comme des employeurs modèles, notamment dans le cadre d'une campagne de communication, elles pourraient acheter à ESIA des études plus approfondies, et donc plus coûteuses.
- Exemple d'étude déjà menée par ESIA :
 - Deux analyses sur les conditions de travail dans les usines d'Illovo Sugar, premier groupe sucrier du continent africain, la première étant une audit en anglais sur le Malawie effectuée avec la participation de représentants de l'église catholique, la seconde étant une étude en portugais sur le Mozambique réalisée en concertation avec le syndicat des coupeurs de canne à sucre.
- Exemple d'études à réaliser par ESIA : Un audit sur les conditions sociales de travail des ouvriers agricoles dans les usines sucrières du groupe Dreyfus au Brésil.



Ethical Sugar – Açúcar Etico - Azucar Etico

Rapport d'activité 2010

Renouvellement d'adhésion au BSI (Better Sugar Cane) :

- Sucre Ethique considère qu'il est important de poursuivre la collaboration engagée avec le BSI, car c'est un organisme majeur de lobbying en faveur d'une production de canne à sucre respectueuse des conditions environnementales et sociales, avec lequel il est possible de mettre en place des projets sur le statut des fermiers vivant du sucre dans différents pays (par exemple, un projet de 10.000 € en collaboration avec la FDHT).
- Si Sucre Ethique participait jusqu'alors aux actions du BSI comme membre invité, David Willers, son directeur général, souhaiterait que l'association lyonnaise soit adhérente à part entière en versant une contribution annuelle de 3.500 GBP. L'assemblée générale de Sucre Ethique décide de valider sa participation financière au BSI et désigne Ben Richardson, son correspondant en Grande-Bretagne, comme son représentant au sein de cet organisme.

Publications envisagées : Afin de s'assurer des revenus financiers Sucre Ethique va poursuivre la prospection et la réalisation d'études ad-hoc en relation avec les thèmes du sucre et de la RSE :

- Pendant six mois et d'ici la fin de l'année 2010, José Cortes Ortega va travailler sur le rapport social 2011 relatif à la filière sucrière dans le bassin des Caraïbes.
- En mars 2010, une chercheuse anglaise va mener une étude sur le travail des enfants dans le secteur des agro-carburants.
- Un projet est prévu sur le thème des "native issues" en Ethiopie comme au Brésil, incluant la question de l'accès à l'eau en plus du travail dans l'agriculture sucrière.
- A partir de mars, une traductrice brésilienne devrait réaliser le compte-rendu du séminaire scientifique de Sucre Ethique, qui s'est tenu au Brésil en juillet 2009, afin d'en permettre la publication ultérieurement sous la forme d'un livret.

Autres actions en perspective :

- Organisation d'un séminaire scientifique, en juillet 2010 au Brésil, sur le thème de la mécanisation, de la monoculture et de la requalification de l'agriculture familiale, sous réserve d'une contribution financière de la FPH (Fondation pour le Progrès de l'Homme) au budget prévisionnel de la manifestation estimé à 26.000 €
- Les membres de Sucre Ethique sont conscients de la nécessité de rechercher et trouver de nouvelles sources de financement de leurs actions auprès d'autres fondations.



Ethical Sugar – Açucar Etico - Azucar Etico

Rapport d'activité 2010

Cinquième résolution

Les décisions stratégiques pour 2010, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Oullins, le 23 janvier 2010

Olivier GENEVIEVE

Patrick CHAZAL

Olivier GIRARD



Ethical Sugar – Açucar Etico - Azucar Etico

Rapport d'activité 2010

STATUS COMPLETS DE L'ASSOCIATION SUCRE ETHIQUE

ARTICLE 1^{er}

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre « Collectif de l'éthique dans le sucre ».

ARTICLE 2

Cette association a pour but de sensibiliser les différents acteurs économiques et sociaux sur les conditions sociales dans le secteur sucrier sud américain, dans le but de les améliorer.

ARTICLE 3 - Siège social

Le siège social est fixé à 6 allée de la Malletière 69600 Oullins.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ; la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

ARTICLE 4

L'association se compose de :

1. Membres d'honneur : aucun
2. Membres bienfaiteurs : aucun
3. Membres actifs ou adhérents : aucun.

ARTICLE 5 – Admission

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admissions présentées.

ARTICLE 6 - Les membres

Sont membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de cotisations.

Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent un droit d'entrée et une cotisation fixée chaque année par l'assemblée générale.

Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation fixée par l'assemblée générale.

ARTICLE 7 - Radiation

La qualité de membre se perd par :

1. La démission,
2. Le décès,
3. La radiation prononcée par le conseil d'administration pour le non paiement de la cotisation pour motif grave, l'intéressé ayant été

invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

ARTICLE 8

Les ressources de l'association comprennent :

1. Le montant des droits d'entrée et des cotisations,
2. Les subventions de l'Etat, des départements et des communes,
3. Toutes ressources autorisées par la loi.

ARTICLE 9- Conseil d'Administration

Le cas échéant, l'association est administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres au maximum élus au scrutin secret pour

5 années par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau élu pour 5 années, composé de :

1. Un président : Monsieur GENEVIEVE,
2. Un secrétaire : Monsieur GIRARD Olivier,
3. Un trésorier : Monsieur SINANG.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la

plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat

des membres remplacés.

ARTICLE 10 - Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les six mois, sur convocation du président, ou sur la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du bureau et du conseil d'administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.



Ethical Sugar – Açucar Etico - Azucar Etico

Rapport d'activité 2010

ARTICLE 11 - Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés chaque année.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués à la demande du président ou du conseil

d'administration, ou du tiers des membres de l'association.

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le président, assisté des membres du bureau et du conseil d'administration préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, des membres du conseil sortants.

Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

La présence du quart des membres est nécessaire pour que l'assemblée générale puisse délibérer.

Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale est convoquée avec le même ordre du jour, à six jours au moins d'intervalle.

Celle-ci délibère alors valablement, quel que soit le nombre des présents.

ARTICLE 12 - Assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée extraordinaire, suivant

les formalités prévues par l'article (11).

ARTICLE 13 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à

l'administration interne

de l'association.

ARTICLE 14 - Formalités pour déclarations de modifications

Le président doit effectuer à la Préfecture les déclarations prévues à l'article 3 du décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration

publique pour l'application de la loi du 1^{er} juillet 1901 et concernant notamment :

- les modifications apportées aux statuts,
- le changement de titre de l'association,
- le transfert du siège social,
- les changements de membres du bureau du conseil d'administration,
- le changement d'objet,
- fusion des associations,
- dissolution.

Le registre des associations doit être coté et paraphé sur chaque feuille, par la personne habilitée à représenter l'association.

ARTICLE 15 – Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont

nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Les présents statuts ont été approuvés par l'assemblée constitutive du 25 novembre 2002.

Le président Le secrétaire



Ethical Sugar – Açucar Etico - Azucar Etico

Rapport d'activité 2010

BILAN 2009



Ethical Sugar – Açucar Etico - Azucar Etico

Rapport d'activité 2010

① BILAN — ACTIF

Designation de l'entreprise : ASSOCIATION SUCRE ETHIQUE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12				
Adresse de l'entreprise 6 ALLEE DE LA MALLETIERE - 69600 OULLINS		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 49496917300017		Code APE 913				
		Exercice N clos le, 31/12/2009	N-1 31/12/2008			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
	Capital souscrit non appelé (1)	AA				
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de recherche et développement *	AD	AE		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI			
	TOTAL (I)		BJ	BK		
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
En cours de production de biens			BN	BO		
En cours de production de services			BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR	BS		
Marchandises			BT	BU		
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 000,00	5 028,50
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	13 689,27	12 357,52	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (II)	CJ	CK	17 689,27	17 386,02	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (III)	CL				
	Primes de remboursement des obligations (IV)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (V)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)		CO		17 689,27	17 386,02	
Renvois : (1) Dont droit au bail :						
		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières	CP			
				(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		



Ethical Sugar – Açucar Etico - Azucar Etico

Rapport d'activité 2010

②

BILAN -- PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION SUCRE ETHIQUE		
		Exercice N 1	Exercice N - 1 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) <small>Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours</small> B1	DF		
	Autres réserves <small>Dont réserve relative à l'achat d'oeuvre originales d'artistes vivants*</small> EJ	DG		
	Report à nouveau	DH	16 730,97	12 672,29
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	406,69	4 058,68
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)	DL	17 137,66	16 730,97	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (5)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatif) EI	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	142,93	158,38
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	408,68	496,67	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (5)	EB		
TOTAL (IV)	EC	551,61	655,05	
	Écarts de conversion passif* (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	17 689,27	17 386,02	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	551,61	655,05	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			



Ethical Sugar – Açucar Etico - Azucar Etico

Rapport d'activité 2010

COMPTE DE RESULTAT 2009



Ethical Sugar – Açucar Etico - Azucar Etico

Rapport d'activité 2010

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise :		ASSOCIATION SUCRE ETHIQUE				
		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France 1	Exportation et livraisons intracommunautaires 2	Total 3	4	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens services*	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de			FP	1 751,93	
	Autres produits (1) (11)			FQ	30 000,00	16 525,00
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	31 751,93	16 525,00
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	30 110,11	9 281,28
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	90,00	
	Salaires et traitements*			FY	900,00	3 185,04
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges			GE	250,61	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	31 350,72	12 466,32
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	401,21	4 058,68
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	5,48	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	5,48
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	5,48	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	406,69	4 058,68



Ethical Sugar – Açúcar Etico - Azucar Etico

Rapport d'activité 2010

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION SUCRE ETHIQUE		
		Exercice N 1	Exercice N - 1 2	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	31 757,41	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	31 350,72	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	406,69	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) dont	- Crédit-bail mobilier	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transfert de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		



Ethical Sugar – Açúcar Etico - Azucar Etico

Rapport d'activité 2010

ANALYSE COMPARATIVE

Sucre Ethique a reçu cette année 30 000 € de dons (26 000 € de la Fondation Charles Léopold Mayer et 4 000 € de la Fédération des Droits de l'Homme du Travail) et 1 751,93 € de remboursement des frais de déplacement engagés en 2008.

La Fondation Charles Léopold Mayer a financé le 3ème séminaire des droits sociaux, environnementaux gestion responsable dans le secteur sucre alcool à Sao Paulo.

La Fédération des Droits de l'Homme du Travail a financé un rapport sur une campagne de la société civile sur la RSE dans le secteur des agrocarburants.

En termes de dépenses, nous constatons que le premier poste de dépense est celui des charges externes pour un montant de 15 824,62 €. Ce poste représente 50 % de nos dépenses de l'année 2009. Ce montant, si élevé, s'explique par les frais du séminaire de Sao Paulo : 8 317,67 €.

Sucre Ethique a fait cette année un don au Rongead de 3 000 euros pour leur participation à l'élaboration du séminaire.

Sucre Ethique a renouvelé son adhésion à la CADR et l'AFCAS.

Le bénéfice de Sucre Ethique est de 401,21 €.

Nous avons ouvert en décembre un livret A où nous avons placé 10 000 €.

Je mets au vote l'approbation des comptes et d'affecter le résultat.

Lors de l'assemblée générale de l'AFCAS, ces derniers ont décidé de fixer une cotisation bienfaiteur à 150 €.

Afin de marquer notre soutien à l'AFCAS, je propose d'accepter la résolution pour adhérer en tant que membre bienfaiteur.